



Collège PAUL ELUARD

BP 538-rue des Coquelicots

76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

CAHIER DES CHARGES du 5/09/2017

MARCHE PL/2017/01

PROCEDURE ADAPTEE

**Passée en application du décret 2006/795 du 1^{er} aout 2006,
circulaire d'application du 3 aout 2006 et décret 200/1356 du 19 décembre 2008**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE –DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU BESOIN

ARTICLE 4 : PRESTATATIONS DEMANDEES

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE

ARTICLE 6 : DETERMINATION DES PRIX

ARTICLE 7 : MODALITE DE FACTURATION

ARTICLE 8 : PAIEMENT

ARTICLE 9 : LIVRAISON ET EXECUTION

ARTICLE 10 : RETRAIT DES EQUIPEMENTS EN FIN DE CONTRAT

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE –DISPOSITIONS GENERALES

Objet : Location de 2 copieurs pour la salle des professeurs pour la période du 1^{er} avril 2018 au 30 mars 2022 et d'un copieur compact pour la salle informatique au collège Paul Eluard à St Etienne du Rouvray.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

1. Procédure de passation : l'offre devra être remise avant le 29/09/2017 17h à l'adresse suivante :
Collège PAUL ELUARD
BP 538-rue des Coquelicots
76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY
2. Document à remettre :
 - 2.1. Le présent document signé
 - 2.2. Le devis détaillé
 - 2.3. Le descriptif technique
 - 2.4. L'acte d'engagement complété et signé
 - 2.5. Attestation du candidat justifiant qu'il est à jour des cotisations sociales et fiscales au 31/12/16.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU BESOIN

Pour la salle des professeurs

- Copieur Noir et Blanc pour 50 personnes max
- vitesse de 60 à 80 pages /mn
- recto/verso automatique
- papier A4+A3
- magasin de 500 feuilles + magasin de 1500 feuille A4
- magasin de 500 feuilles A3
- Grammage de 70 à 220gr
- Tri
- Agrafage, agrafage pique à cheval, Livret
- Fonction de réduction et d'agrandissement.
- Interface imprimante réseau, édition en recto/verso
- Scanner réseau couleur vers mél et clé USB
- Nombre de copies moyen par = 110 000 et 150 000 est donné à titre indicatif sans engager l'établissement.

Pour la salle informatique

- Copieur compact Noir et Blanc
- vitesse de 30 à 40 pages /mn

- recto/verso automatique
- papier A4
- Fonction de réduction et d'agrandissement.
- Interface imprimante réseau, édition en recto/verso
- Scanner réseau couleur vers mél et clé USB

ARTICLE 4 : PRESTATATIONS DEMANDEES

4.1 Les équipements devront être mis en service pour le 1^{er} avril 2018, y compris en liaison réseau existant fait par le prestataire.

La salle des professeurs et la salle informatique sont localisées au 1^{er} étage.

La mise en service comprend également la création des codes utilisateurs, la connexion des PC des professeurs en salle de cours et en salle de travail proche des copieurs.

4.2 Le retrait et l'enlèvement des emballages vides est à la charge du prestataire.

4.3 Une recette de mise en service validera le transfert de responsabilité au travers un PV en 2 exemplaires.

4.4 Une formation sera réalisée auprès de quelques personnes pour l'utilisation standard de l'équipement, changement des consommables et pour la gestion spécifique administrateur des codes.

Le candidat précisera dans son offre le contenu, les modalités et la durée de formation

4.5 Maintenance et dépannage :

Les 3 équipements seront maintenus en état de bon fonctionnement et de continuité de service par le prestataire durant la validité du marché. L'entretien comprendra le remplacement des pièces défectueuses. Les frais de remplacement des pièces, de la main d'œuvre, de déplacement et des consommables sont pris en charge par le prestataire.

4.6 Intervention : à la demande du locataire ou selon les remontées par le réseau.

Lorsque le système est hors service, c'est-à-dire qu'aucune copie ou impression n'est possible l'intervention doit se faire sous 24h maximum pour l'identification de la panne et si la remise en fonction dépasse les 72h, le prestataire s'engage à assurer le remplacement du matériel pour la continuité de service.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE

La durée de location est fixée à 4 ans soit 48 mois

ARTICLE 6 : DETERMINATION DES PRIX

Le prix de la location comprend : la livraison, l'installation et la mise en service en plus de la simple location.

En cours d'exploitation, la maintenance et la fourniture des consommables sont inclus dans le coût copie

Les prix de location et de maintenance seront fixes durant la période de contrat.

ARTICLE 7 : MODALITE DE FACTURATION

7.1 La facturation de location devra être présentée au cours de chaque trimestre avec l'identification des locations par équipement : soit en 28 février, 28 mai, 28 août, 28 novembre.

7.2 Pour la facturation des copies, elle sera envoyée par trimestre à terme échu

Les facturations seront à transmettre sur chorus-pro, numéro de SIRET 1976 16477 00018 du collègue.

ARTICLE 8 : PAIEMENT

Le paiement intervient après le service fait dans un délai de 30 jours à réception, selon les règles de la comptabilité publique et du code des marchés.

ARTICLE 9 : LIVRAISON ET EXECUTION

9.1 Livraison : informer le collègue de la date et de l'heure ; dans la semaine du 28 au 30 mars 2018 pour une mise en service au 3 avril 2018 au plus tard.

9.2 Transport : le titulaire du marché reste responsable du mode de livraison et des risques associés à la manutention jusqu'au lieu de dépose finale des équipements.

ARTICLE 10 : RETRAIT DES EQUIPEMENTS EN FIN DE CONTRAT

10.1 Nous demandons la prise en charge de frais de retrait des équipements actuels en fin de location.

10.2 A la fin des 4 ans ; les modalités de désinstallation et d'enlèvement des équipements devront être prises en charge par le prestataire retenu à ce marché. Elles devront être définies dans le contrat.

Collège PAUL ELUARD
BP 538-rue des Coquelicots
76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 REMISE DE L OFFRE :

Date d'envoi de la publication : 22/09/2017

Date limite de réception des offres : 13/10/ 2017 17h

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE CONSULTATION

Date de validité des offres : le délai est de 90 jours, à compter de la limite de réception des offres indiquée ci-dessus.

ARTICLE 3 : REMISE DES OFFRES

Le dossier est à remettre sous pli avec les documents cités dans l'article 2 du cahier des charges

Soit à l'accueil du collège contre récépissé

Soit en recommandé avec AR

A l'adresse :

Collège PAUL ELUARD

Offre copieurs- ne pas ouvrir

BP 538-rue des Coquelicots

76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

ARTICLE 4: CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères de choix pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants, avec leur pondération :

- Prix : 30%
- Qualité, correspondance des matériels 30%
- Services associés, installation, formation, SAV, maintenance 40%

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION

La notification du marché au titulaire s'effectue par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception avant le 13/11/17.

ARTICLE 6 : ELIMINATION

L'entreprise soumissionnaire sera éliminée si le dossier n'est complet. Dès le constat par la commission, l'élimination lui sera notifiée.

Contact : Christine MATUSZAK gestionnaire du collège : int.0761647c@ac-rouen.fr

Téléphone : 02 35 65 10 75